



Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WP/L.77  
23 juin 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Vingt-neuvième session (deuxième partie)  
Genève, 13 et 16 juin 1997

**CONCLUSIONS CONCERTÉES ET RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT**

- i) A la première partie de sa vingt-neuvième session, les 16 et 17 janvier 1997, le Groupe a étudié le programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 1998-1999 eu égard au paragraphe 107 a) du "Partenariat pour la croissance et le développement", aux termes duquel le Secrétaire général de la CNUCED était invité à "tenir des consultations avec le Groupe de travail au cours de la préparation du programme de travail et du budget à un stade aussi précoce que possible". Il était saisi d'un projet officieux de programme de travail.
- ii) A la deuxième partie de sa vingt-neuvième session, les 13 et 16 juin 1997, le Groupe de travail était saisi de la version non éditée du chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999.
- iii) Le Groupe de travail a prié son président de transmettre les conclusions concertées et le résumé ci-après au Président du Comité du programme et de la coordination (CPC) et à celui du Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires (CCQAB), afin que les deux organes puissent en tenir compte lorsqu'ils examineraient à leur tour le chapitre concernant la CNUCED du projet de budget-programme, pendant la deuxième quinzaine du mois de juin 1997.

#### **Conclusions concertées**

1. Le Groupe de travail a jugé que le chapitre 11A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 constituait une bonne base pour l'exécution du mandat de la CNUCED, compte tenu des résultats de la neuvième session de la Conférence ainsi que du plan à moyen terme adopté par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.
2. Le Groupe de travail a confirmé que la question des PMA était un thème intersectoriel important dont tous les éléments du secrétariat de la CNUCED devraient s'occuper activement. A cet égard, il fallait mettre l'accent, dans le projet de budget-programme, sur le rôle du Bureau du Coordonnateur spécial pour les PMA.
3. Il était nécessaire d'établir une distinction plus nette entre les activités financées par le budget ordinaire et les activités financées par des ressources extrabudgétaires.
4. Le projet de budget-programme devrait être plus cohérent.
5. Il convenait de tenir pleinement compte, dans le projet de budget-programme, de l'importance du rôle et des activités des Services d'appui intergouvernemental.
6. Le Groupe de travail a pris note de l'importance attachée par les Etats membres à la coopération entre la CNUCED, l'OMC et le CCI. Il a jugé que, par souci de cohérence, il convenait de mentionner l'OMC et le CCI au point 11A.20 c).

#### **Résumé du Président**

1. D'après les données fournies par le secrétariat, d'importantes économies seraient faites pendant l'exercice biennal 1998-1999 par rapport aux deux exercices précédents (1996-1997 et 1994-1995), en raison du raffermissement du dollar des Etats-Unis, de la réduction du nombre de postes et de réunions intergouvernementales, ainsi que de la compression des dépenses de la CNUCED.
2. Ces économies seraient possibles malgré la prise en charge par la CNUCED d'une partie (2 millions de dollars E.-U.) des frais d'exploitation du Centre international de calcul, financement qui était auparavant imputé sur un autre chapitre du budget de l'ONU. Certaines délégations étaient mécontentes de

ce transfert et se demandaient pourquoi le Centre international de calcul n'était pas traité comme d'autres services centraux, par exemple les services de conférence de l'ONUG.

3. Compte tenu des recommandations faites par la Conférence à sa neuvième session, en particulier des paragraphes 103 et 107 a) du "Partenariat pour la croissance et le développement", ainsi que de la résolution 51/167 de l'Assemblée générale, certaines délégations ont instamment prié le Secrétaire général de la CNUCED de présenter le plus tôt possible le rapport sur les économies et leur éventuelle réaffectation qui avait été demandé par l'Assemblée et le Conseil du commerce et du développement. En outre, plusieurs délégations soutenaient pleinement la proposition visant à utiliser une partie des économies (1,4 million de dollars) pour financer la participation de 16 experts des pays en développement à chacune des 10 réunions annuelles d'experts des commissions de la CNUCED. Elles ont fait observer que, même dans ces conditions, le budget de la CNUCED accuserait encore une nette diminution. D'autres délégations ont repoussé cette idée, en faisant notamment valoir qu'un fonds d'affectation spéciale avait été créé pour cela.

4. Les avis étaient partagés sur le statut du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication dans le cadre de la CNUCED et du projet de budget-programme. Les Etats membres savaient cependant que le Président du Conseil du commerce et du développement avait engagé des consultations à ce sujet. L'existence d'une ligne budgétaire pour les activités du Groupe de travail intergouvernemental ne préjugerait nullement de la décision qui pourrait être prise à cet égard. La décision finale pourrait donc exiger l'octroi de crédits supplémentaires.

5. Des questions ont été soulevées à propos du nombre et de la nature des 53 postes supprimés. Certaines délégations avaient constaté que la réduction était plus importante pour la catégorie des administrateurs que pour celle des agents des services généraux, et espéraient que cela ne nuirait pas aux travaux analytiques de la CNUCED. D'autres ont demandé pourquoi on supprimait des postes permanents mais augmentait simultanément les dépenses consacrées aux services de consultants et d'experts.

6. Quelques délégations estimaient que le montant global prévu pour les voyages autorisés des fonctionnaires, bien qu'inférieur à celui de l'exercice précédent, devrait être plus bas encore étant donné la suppression de

53 postes. En outre, la répartition de ce montant semblait déséquilibrée, surtout dans le cas du Bureau du Coordonnateur spécial pour les PMA dont le budget "voyages" apparaissait beaucoup trop élevé. On a expliqué que cette rubrique englobait les voyages en rapport avec les PMA de fonctionnaires affectés à d'autres sous-programmes.

7. Plusieurs délégations ont déclaré fermement que l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien ne devrait pas diminuer.

8. Quelques Etats Membres considéraient que les questions relatives aux petits pays en développement insulaires et aux pays en développement de transit n'étaient pas traitées de façon cohérente dans le projet de budget-programme, ce qui risquait de nuire à leur examen.

9. Certaines délégations jugeaient souhaitable de mieux harmoniser la terminologie du projet de budget-programme en ce qui concernait les réunions et les services de conférence.

10. Certains Etats Membres estimaient qu'il fallait définir clairement les objectifs ainsi que les résultats escomptés de chaque sous-programme. En outre, le projet de budget devrait tenir compte de la nécessité d'évaluer systématiquement les activités opérationnelles de la CNUCED - en particulier la coopération technique - ce qui exigeait des ressources idoines.

11. Une délégation était d'avis que la présentation du budget-programme ne donnait pas une image claire de la CNUCED ni de ses activités. Le Secrétaire général de l'ONU devrait adopter sans tarder un mode de présentation plus réaliste et plus compréhensible pour les futurs budgets-programmes.

12. Certains Etats Membres ont félicité le secrétariat de la CNUCED de ses efforts diligents en matière de réforme et de restructuration.

-----